

Voix des athées et des agnostiques

2021, Volume 16, No 1

Contenu de ce numéro

Rapport annuel du président Michel Virard p. 01 **Pollution industrielle** Claude Braun p. 08 Loi-21. Note de lecture André Joyal p. 15 Loi-21 en Cour supérieure Communiqué du MLQ **Daniel Baril** p. 18 Scandale Développement et paix Lyne Jubinville p. 19 Cacocratie, Note de lecture Claude Braun p. 22 Dr Georges L'Espérance et l'aide médicale à mourir p. 24 Revue de "Miracle de Spinoza" **Michel Pion** p. 26

Rédacteur en chef : Claude M.J. Braun redacteurqh@assohum.org

Correctrice : Danielle Soulières



Rapport du président pour l'année 2020

Michel Virard*

Préambule

Je ne vous surprendrai pas en vous annonçant que l'année 2020 a été difficile. Comme pour toutes les organisations qui visent à réunir des gens, la pandémie a mis un frein puissant à nos activités. Toutefois, cela n'a eu pratiquement aucun impact sur nos finances qui demeurent stables. Par contre le nombre de membres a légèrement diminué. L'activité sur les réseaux sociaux a baissé considérablement. Il semble que nos membres avaient d'autres soucis.

Mais il y a eu des effets positifs de la pandémie. D'abord, nous avions une certaine expérience des réunions via Internet car, dès 2018, nous avions expérimenté, d'abord avec Skype, puis avez Zoom, pour les réunions du Conseil d'administration. Lorsqu'il est devenu apparent que la pandémie était là pour le long terme, nous avons basculé les conférences et même les ciné- clubs en mode Zoom. Au fil des mois, les administrateurs et les membres de l'AHQ ont ap- pris à maîtriser cette nouvelle façon de faire, au point que nos conférences ont vu le nombre d'auditeurs tripler: en février 2021 nous avons eu l'heureuse surprise d'accueillir 110 téléspectateurs en ligne pour la conférence de Cyrille Barrette. Record absolu et bienvenu.

L'autre effet positif a été de libérer le Centre humaniste pendant de longues périodes. Cela m'a permis d'entreprendre des modifications/mises à jour/améliorations que j'avais en tête depuis l'ouverture du Centre, mais toujours remises à plus tard. À partir d'août 2020, je suis passé en mode « présence semi-permanente » au Centre, soit quatre ou cinq jours par semaine. Il reste des choses à faire, mais vous verrez en page 4 que votre président s'est souvenu qu'il avait été ingénieur en électronique pendant des décennies.

Rapport par secteurs d'activité

Célébrants humanistes

Il nous est apparu futile de vouloir approcher le gouvernement en période de pandémie. L'activité « cérémonies humanistes » a donc été mise sur « pause », le temps que les cérémonies de mariage redeviennent de réelles possibilités.

Magazine « Le Québec humaniste » ou QH

En 2020 Claude Braun, notre rédacteur en chef, toujours avec l'aide de Danielle Soulières, a produit deux numéros de notre vaillante revue humaniste.

Les événements créés par l'AHQ en 2020

Malgré la pandémie, en 2020, nous avons quand même présenté à nos membres 8 films et 5 conférences. Il s'agit d'une baisse importante par rapport à l'année précédente (12 films et 12 conférences).

Ciné-clubs

Au Centre humaniste du Québec:

- 1. 9 janvier L'Immortalité, dernière frontière
- 2. 6 février L'Odyssée interstellaire Partie 1/2
- 3. 20 février L'Odyssée interstellaire Partie 2/2
- 4. 5 mars Scientology and the Prison of Belief

Via Internet:

- 5. 15 mai Laïcité, Inch'Allah!
- 6. 2 juillet L'Impact
- 7. 5 novembre L'Humour à mort
- 8. 3 décembre J'Accuse

Conférences, organisées par Michel Virard, Michel Pion, Daniel Baril, Michel Belley: Au Centre humaniste du Québec:

1. 23 janvier - Laïcité et détournement de sens - Nadia El Mabrouk/Louis Robichaud

Via Internet:

- 2. 20 août Et l'Homme créa Dieu à son image Romain Gagnon
- 3. 17 septembre La situation légale de l'AMM Dr Georges L'Espérance
- 4. 22 octobre L'Éthique sexuelle Jacques Légaré
- 5. 17 décembre La Cacocratie Michel Lincourt



Scène du filme « J'accuse » de Roman Polanski

Nous tenons à remercier notre registraire, Pierre Cloutier, qui nous a permis de rejoindre par courriel tous nos membres et sympathisants pour les inviter à nos ciné-clubs et conférences.

Ouéher humaniste

Comité vidéo - Youtube : la chaîne QcHumaniste

Le comité vidéo - Michel Pion et Michel Virard - a continué de monter et mettre en ligne les vidéos que nous ou nos membres produisons.

Comme pour les années précédentes, les films mis en ligne sur QcHumaniste (notre « chaîne » Youtube) sont des enregistrements des conférences organisées par l'AHQ, soit au Centre hu- maniste, soit via Internet (Zoom) à partir de juillet. Nous avons maintenant 183 vidéos en ligne.

En 2020 nous avons mis en ligne les vidéos suivantes grâce au travail de Michel Pion:

- Conférence de Nadia ElMabrouk et Louis Robichaud (2 segments) « Laïcité et détournement de sens »
- Discussion libre sur « La Rectitude politique » (Danielle Russell, Michel Virard, Alain Bourgault) pas encore mis en ligne;

Les trois vidéos suivantes ont été réalisées par l'enregistrement automatique Zoom et n'ont pas la qualité des vidéos enregistrées en salle.

- Conférence de Romain Gagnon: « Et l'Homme créa Dieu »;
- Conférence du Dr Georges l'Espérance « La situation légale de l'Aide médicale mourir (AMM) »;
- Conférence de Jacques Légaré: « L'Éthique sexuelle »

Ajouter à cela 4 séries vidéos conçues et produites par Normand Rousseau (14 segments):

- parties 4,5,6 et 7 de « Monsieur Jésus »;
- parties 1,2,3,4 de « La Bible immorale »;
- parties 1,2,3 de « Les assassaints et les assassaintes »
- parties 1,2,3 de « Le Coran »



à

Normand Rousseau

Le nombre de nos abonnés Youtube est passé de 1381 à 1686 pour 2020 (augmentation un peu plus faible qu'en 2019) et nos vidéos ont été demandées 55 279 fois, soit une stagnation par rapport à l'année dernière (55 323). Le succès de 2014, Le Coran expliqué aux mécréants, continue de battre tous les records : un total de 133 000 visionnements à ce jour, mais la très grande majorité des demandes proviennent de l'extérieur du Canada (France et Algérie). La conférence de Michel Morin sur les Témoins de Jéhovah continue une progression remarquable: 63 000 visionnements en quatre ans (vs 50 800 l'an dernier).

Sites Internet - assohum.org et Facebook

Changement majeur, Michel Pion a entrepris et réussi la transformation complète du site web. Un travail considérable. Les articles du QH sont maintenant accessibles aux moteurs de re- cherche alors que dans la version précédente, ils étaient enfouis dans le fichier pdf de chaque numéro. Ce site web <u>assohum.org</u> reste un point de ralliement pour nos membres quand ils cherchent de l'information humaniste. Le calendrier des événements reste la section la plus fréquentée. Le nouveau site a été mis en service au début de 2021.

La page Facebook (FB) de l'AHQ a progressé mais beaucoup moins qu'en 2019. Les abonnés sont passés à 3661 (étaient 3574 fin 2019), une augmentation de 87 comparée à 558 pour l'année précédente.. Le forum constitué par notre page Facebook est beaucoup moins actif même si la plupart des messages que nous affichons provoquent des «interactions». Le mois de mars 2021 a produit un total de 5739 placements de nos messages (semblable à février 2020) mais entraînant seulement 1292 interactions avec notre contenu (contre 6139 en février 2020), soit un taux de réactivité cinq fois plus faible: il semble bien que nos habi tués de la page Facebook ont d'autres soucis en tête en ce moment. Une interaction est définie comme un clic sur une des trois

interactions possibles: clic sur «j'aime», clic sur « partage » ou clic sur « commentaire ».

Actions auprès des médias

Comme pour les années précédentes, les journaux qui ont publié nos membres le plus fré- quemment sont Le Devoir, <u>Voir.ca</u>, le Huffington Post et le Nouvelliste (de Trois-Rivières). Daniel Baril et Andréa Richard restent de loin nos auteurs les plus souvent publiés.

Améliorations au Centre humaniste

Bien que l'AHQ ne soit que locataire du Centre humaniste, il est de notre intérêt à ce que ce Centre demeure fonctionnel et en bon état. À ce titre, j'ai entrepris personnellement de mettre à profit l'inoccupation de nos locaux en 2020 et 2021 pour mettre ou remettre en service tous les équipements électroniques du Centre, qu'ils appartiennent à la Fondation ou à l'AHQ. Depuis mars 2021, nous avons maintenant à notre disposition:

- un second projecteur et un second écran (AHQ) prévu pour les sessions hybrides en présence+Internet
- un ensemble de lecteurs DVD-BluRay-(zone 1 & 2)-Récepteur FM-Récepteur Netflix- avec amplificateur Dolby 5.1 (6 haut-parleurs ambiophoniques indépendants du système des micros de salle)
- dans la régie, le compartiment Routeur/Modem-Wifi/Cable/Alimentation des caméras de surveillance/Distribution des 48 canaux Ethernet 1Gb/s dans le Centre) a été reconditionné, nettoyé, avec modification des équipements pour les rendre silencieux. Cette mise à jour est documentée.
- mise en service de:
 - 19 connexions Ethernet 1Gb/s murales dans la grande salle
 - 4 connexions Ethernet 1Gb/s murales dans les bureaux de l'AHQ
 - 4 connexions Ethernet 1Gb/s murales dans la cuisine
 - 4 connexions Ethernet 1Gb/s murales dans la salle de conférence au sous-sol
- un système téléphonique Voice-Over-Ip avec deux lignes: une ligne à 5 téléphones (bureau AHQ-2, Cuisine-1, Régie-1, Salle de conférence Sous-sol-1) et une ligne Fax (bureau AHQ). La première ligne est une ligne abonnée au service e-911, ce qui est indispensable en cas d'alerte.
- la console de mixage pour les micros a été complètement démontée et reconstruite dans un bureau, ce qui a permis de faire disparaître les nombreux fils au sol autour du pilier arrière dans la grande salle. De plus, les récepteurs de trois micros sans fil (deux micros sur oreille et un micro en main pour la salle) sont maintenant intégrés au bureau de façon permanente. Les câbles des micros de scène et de salle ont maintenant des positions fixes et identifiées. Cela devrait conduire à une réduction substantielle du temps de mise en route du système des micros de la grande salle.
- les trois caméras Vivotek (deux dans la grande salle et une dans la cuisine) sont maintenant en service. Le contrôle de ces caméras se fait depuis l'ordinateur Windows 10 dans la régie. Cet ordinateur a été complètement remis à neuf (disque, carte-mère et alimentation).
- les ordinateurs dans les bureaux de l'AHQ. Remis à neuf partiellement ou entièrement. En particulier tous les disques



ont du être changés, car en fin de vie (ils avaient typiquement de 7 à 12 ans d'usage continu). Il y a actuellement en service permanent dans nos bureaux un serveur Windows 10, une console Windows 10 et un serveur Linux Ubuntu 20.4. Tous les ordinateurs Windows sont maintenant équipés d'un disque système à semi- conducteurs (SSD) plus un ou deux disques magnétiques faits pour un fonctionnement 24/7.

D'autres travaux sont prévus en 2021 (éclairages à gradateurs, mise en route de CiviCRM pour la gestion des relations aux membres et sympathisants, remise en route de la Bibliothèque humaniste)

Finances

Cette année, nos finances sont stabilisées. L'an dernier, nous nous étions équipés correctement (matériel et logiciels) pour réaliser de la vidéo en temps réel (streaming) à partir de la grande salle du Centre humaniste. En 2020, ce projet a été suspendu puisqu'aucun événement ne pouvait se dérouler au Centre humaniste. L'essentiel de nos dépenses est allé à l'achat de pièces de remplacement pour les ordinateurs et imprimantes.

À l'automne 2020, nous avons décidé d'offrir gratuitement nos conférences et ciné-clubs en ligne. Nous avons plutôt demandé des dons à chaque invitation et l'expérience a été positive: les dons reçus autour de la date de chaque événement ont été supérieurs à ce que nous aurions pu charger à nos téléspectateurs. Les administrateurs de l'AHQ tiennent à remercier vivement nos membres donateurs. C'est à eux que nous devons de maintenir un minimum d'activités humanistes en dépit de la pandémie.

Nous continuons de satisfaire à la loi canadienne sur les œuvres de charité, car nous dépensons l'essentiel de nos revenus sur notre mission principale, le développement de la pensée critique et des valeurs humanistes par nos activités de cinéclubs, de conférences, plus les articles que nous publions en ligne et via le magazine Québec humaniste.

Au 5 janvier 2021, nous avions 223 membres en règle et il y a donc eu une légère baisse. Cela ne devrait pas surprendre considérant l'effet de la pandémie sur nos activités sociales. Nous espérons reprendre nos activités au Centre humaniste en septembre 2021.



* Michel Virard est président de l'Association humaniste du Québec

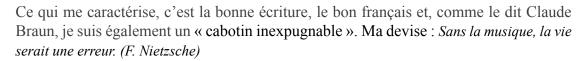
Changements au Conseil d'administration de l'Association humaniste du Québec

NDLR Lors de son assemblée générale du 10 avril 2021, l'Association humaniste du Québec est passée à l'élection d'un nouveau Conseil d'administration. À deux exceptions près tout le CA a été réélu: Danielle Russell, Michel Virard, Michel Pion, Daniel Baril, Michel Lincourt, et Claude Braun. Alain Bourgault a demandé de ne pas renouveler son mandat après deux années de loyaux services. Merci Alain. Yoland Bergeron s'est joint au CA pour l'année. Nous avons demandé à Alain Bourgault de résumer sa vie, et à Yoland de se présenter en une phrase.

Alain Bourgault (sortant)

Né dans les années 1950 et ayant fait mon cours classique jusqu'en Versification au Collège Sainte-Marie à Montréal avant de poursuivre des études en sciences humaines au Cégep du Vieux-Montréal, il m'était tout naturel d'adhérer au mouvement humaniste dans les années 2000. Ayant connu feu Bernard Cloutier à l'intérieur du groupe Mensa, il m'a invité à faire partie de l'AHQ en 2005. Le développement de l'esprit critique est l'aspect qui m'attirait le plus.

Je ne possède pas de grands diplômes universitaires, sinon l'équivalent d'un baccalauréat, cumulant une année en histoire et deux certificats en communication de l'Université de Montréal. Je n'ai pas non plus traversé la planète par de nombreux voyages comme notre célèbre globe-trotter qu'était Bernard l'a fait. Après que mes cinq z'enfants eurent grandi, j'ai occupé mon temps libre en faisant du bénévolat à caractère social et en créant, avec le prénommé Bernard, le Comité des concerts de la FHQ où j'ai invité plus d'une cinquantaine de musiciens à se produire au Centre humaniste, sans compter la célèbre cantatrice Pol Pelletier qui a présenté sa pièce *La Robe blanche* en 2015. Je rigole, bien sûr, puisque POL, comme elle se décrit elle-même, est une actrice québécoise bien connue.



Yoland Bergeron (arrivant)

Je suis membre de l'AHQ depuis plus de deux ans. Ingénieur ayant travaillé dans l'industrie aérospatiale, en recherche aérodynamique et thermodynamique pendant plus d'une trentaine d'années, je m'intéresse maintenant aux mouvements humanistes et sceptiques depuis ma retraite.



Alain Bourgault



Yoland Bergeron

Débat/discussion sur les principes humanistes de l'AHQ Invitation aux membres à participer



L'Assemblée générale du 10 avril 2021 de l'Association humaniste a résolu d'inviter les membres à discuter, au courant de l'année 2021, avec le Conseil d'administration, de nouveaux éléments des principes de l'Association (voir à la fin du présent numéro de Québec humaniste). Notamment, il s'agit du bien-être animal et de la protection de l'environnement. Si vous êtes membre en règle de l'AHQ et aimeriez participer à cette discussion, veuillez nous en informer à info@ assohum.org

Débat/discussion sur les dix engagements de l'Association humaniste américaine Pré-annonce



Le conseil d'administration de l'Association humaniste du Québec a résolu d'inviter les membres à discuter, au courant de l'année 2021, des *dix engagements humanistes* de l'Association humaniste américaine (voir le numéro précédant de Québec humaniste). Les membres de l'AHQ recevront un courriel précisant le lieu de la rencontre, la date et l'heure.

L'alchimie industrielle des temps modernes

Claude Braun

La pollution meurtrière est pour une large part involontaire

Les activités humaines les plus nocives l'environnement et qui portent présentement le plus atteinte à la vie humaine sont principalement celles qui ont permis aux humains de « survivre » et même de « prospérer » dans des niches écologiques qui eurent autrement été hostiles, menant au problème fondamental, en amont, qui menace la planète : la surpopulation humaine. En aval, la première source directe de pollution et de spoliation environnementales à l'échelle mondiale, présentement, est le feu utilisé pour la cuisson, pour le chauffage, et pour les loisirs. La deuxième est la combustion du charbon et autres sources à base de carbone pour générer de l'énergie et opérer les économies industrielles. La troisième est l'agriculture intensive et industrielle. Dans tous ces cas, le problème est fondamentalement CHIMIQUE.

On hésite à dénoncer les gens qui veulent faire cuire un repas, qui veulent se réchauffer en hiver, ou qui veulent « stabiliser » les sources de leur alimentation. Ces activités humaines nous sont devenues très précieuses et sont très difficiles à « réorganiser », bien qu'il le faille sans aucun doute. Il faut réduire la population mondiale et remplacer l'économie carbone par une autre...

Il existe en plus un important secteur de l'industrie chimique qui pollue intentionnellement, inutilement et très gravement

Le problème avec le projet du Dr Frankenstein est qu'il a voulu déverrouiller un secret exotique, pour ne pas dire « ésotérique », de la vie, en outrepassant toutes les étapes conventionnelles de la science, sans considérer les horribles conséquences inévitables, et ceci en l'absence de tout avantage scientifique tangible [1].

Un exemple d'un projet Frankensteinien aujourd'hui est l'épandage industriel de pesticides par avion, jusqu'à 42 fois par saison. Ce qui tue les bibittes pourrait logiquement

tuer les humains, mais néanmoins, on pulvérise l'air des campagnes avec des pesticides. Les vents transportent ces pesticides partout, dans l'air, dans les sols, dans les cours d'eau, dans les aquifères sous-terrains, les sols redistribuent ces pesticides dans les cours d'eau, ces eaux sont partiellement filtrées par des usines municipales, mais ces usines ne peuvent filtrer ces pesticides. Les boues des usines de filtration d'eau servent directement comme engrais pour les fermiers, ce qui recommence le cycle d'accumulation, ou sont incinérées, ce qui produit d'autres toxines, et l'extrant de cette incinération est elle aussi vendue aux fermiers comme engrais ou se retrouve d'autres façons dans l'environnement, etc., etc., etc.

Le problème avec Merlin, l'alchimiste, c'est qu'il était cupide. Il voulait exploiter une ressource de faible valeur (la roche) en trouvant un moyen miraculeux de la transformer en un produit de haute valeur (or) [2]. L'or est un métal dont personne n'a vraiment eu besoin (à part pour la reconstruction de dents du moyen âge au 20e siècle). La vie moderne est une incarnation du Merlinisme comme mode de vie, à la différence près que contrairement à Merlin, beaucoup de commerçants s'époumonent à nous faire croire qu'ils ont trouvé le moyen de produire et nous vendre à très peu de frais de « l'or en barre ». Les commerçants s'évertuent à créer autant de « désirs » de consommation que possible en utilisant la chimie comme mot d'ordre et comme vecteur concret de la pensée magique voulant que tel ou tel composé au nom imprononçable, donc forcément extrêmement savant, va totalement changer votre vie pour le meilleur.

Un polymère tiré à peu de frais du pétrole (dont personne ne doute pourtant de la toxicité) sera l'emballage universel, le contenant alimentaire universel, le matériau de construction universel, le tuyau d'eau universel, le jouet universel, et ne causant aucun problème de santé à qui que ce soit (... euh). De l'or en barre ! En réalité, ce fut une sinistre transformation de la plupart des objets à usage courant que personne ne réclamait et dont personne n'avait vraiment

besoin. On voit bien que le monde moderne des produits manufacturés est structuré pour favoriser: 1) l'industrie pétrolière (qui fonctionne comme un pipeline de matériau brut), 2) le commerce mondialisé, 3) la monopolisation de l'offre par des multinationales, 4) le transport sur de longues distances, 5) la durée de vie à l'étalage, etc. Ce sont des avantages pour les industriels, les manufacturiers et les commerçants. Le seul avantage pour les clients et le public est le prix à l'étiquette. Cependant, le prix à l'étiquette cache le coût écologique, ce qui fait qu'il n'y a, en réalité, AUCUN avantage pour le client et le public.

L'industrialisation du monde a généré une chimie de haute voltige ayant manufacturé et commercialisé à grande échelle des produits qui ont eu et ont de plus en plus le potentiel de globalement détruire, ou à tout le moins de détériorer, TOUTE vie -pour des bénéfices souvent insignifiants, voire parfois complètement factices (fragrances, blanchisseurs, antiseptiques, détergents phosphatés, anticorrosifs, stabilisateurs, émulsifiants, adhésifs et antiadhésifs, agents préservation, aérosols, cosmétiques, ignifuges, produits qui réduisent l'électricité statique, antisudorifiques, désodorisants, emballages, papiers et matériaux imputrescibles, ultralégers, incassables, etc.).

Considérons le supposé avantage des additifs ignifuges que l'on retrouve dans tout et n'importe quoi qui est manufacturé. L'effet protecteur

contre le feu est généralement non pertinent (vêtements pour enfants, jouets, sofas, isolants...) et dérisoire (la maison ou la voiture passent au feu tout autant, qu'il y ait de l'ignifuge partout ou pas). La catalyse, ou la combustion, une version « délicate » du feu, est partie constituante de toute vie. Qui rend le feu impossible, compromet la vie, - et pollue le monde entier. À l'inverse, tout ce qui est brûlé (ou amené à très haute température) compromet aussi la vie, -et pollue le

monde entier.

Mon palmarès personnel des 12 produits domestiques manufacturés d'usage courant les plus toxiques et ridiculement inutiles est le suivant : 1) détergents phosphatés, 2) cosmétiques contenant du plomb et autres toxines, 3) berceaux, lits pour bébés et vêtements pour bébés saturés d'ignifuges, 4) produits alimentaires vendus dans des emballages faits de substances toxiques (plastiques, peintures, encres, fragrances, préservatifs, ignifuges, etc.), 5) poêlons ultralégers avec enduit antiadhésif toxique,

6) matelas remplis de polymères toxiques, 7) fragrances toxiques incorporées aux emballages alimentaires, aux produits d'hygiène personnelle, aux cosmétiques, à l'air dans les habitations, aux produits de nettoyage, aux vêtements, etc., 8) colliers à puce qui dégagent des quantités astronomiques de pesticides dans l'environnement, 9) tout ce qui contient inutilement une pile (ex. horloge pour jeu d'échecs, alarme à feu, imprimante, montre, réveil matin, rasoir), 10) canettes d'aluminium toxique propulsant leur contenu toxique par des gaz toxiques (ex. : déodorants/ antisudorifiques), 11) le « wipe » jetable composé de tissu synthétique imbibé d'antiseptique (cause principale des « fatbergs »), 12) vêtements de tissus dérivés du pétrole requérant saturation par des produits chimiques toxiques pour contrer le froissement et d'autres produits chimiques pour contrer l'électricité statique et dont les microfibres imputrescibles et additifs chimiques se dispersent et s'accumulent lors de nos lavages pour intoxiquer progressivement de plus en plus tout ce qui est vivant.



Rachel Carlson (1907-1964)
Elle a découvert et expliqué en quoi le
DDT est une toxine environnementale
globale. Elle est considérée comme la
mère de l'écologisme militant

Le quatuor infernal : (toxicité, dispersion, accumulation, bioamplification)

Les produits les plus désastreux, sur le plan environnemental sont 1) toxiques, et 2) ils envahissent l'environnement planétaire en dispersant leurs lixiviats, vapeurs, poussières, résidus, ainsi que leur ensemble sous forme de déchets,

dans l'air et dans l'eau et dans les sols, c'est-à-dire partout. Ces matériaux « Frankenstein » sont développés avec leur pérennité en haute priorité, mais c'est justement cela la principale source de la menace qu'ils représentent : 3) ils s'accumulent dans l'environnement parce qu'ils sont non dégradables. Pire ! 4) Ils s'amplifient dans la chaine alimentaire, atteignant et dépassant inévitablement le seuil toxique pour tous les humains. Nous dénommons ce quatuor infernal TDAB (toxicité, dispersion, accumulation, bioamplification).

Alors que le TDAB planétaire porte atteinte à l'ensemble de la chaine alimentaire, le TDAB anthropopète n'a d'effet que sur l'ensemble de l'espèce humaine parce qu'il se dégrade rapidement dans la nature (ex. au soleil) en éléments bénins. Le TDAB anthropopète est toxique, mais n'envahit que la niche écologique humaine (alimentation, bâtiments, objets d'usage courant, agglomérations, etc.), il ne s'accumule et ne s'amplifie que par la monopolisation des marchés et la surconsommation humaine. Il affecte d'abord la santé des populations des pays riches, mais finit par affecter aussi celle des populations des pays pauvres.

Tout produit TDAB qui connaît un grand succès commercial devient éventuellement, irréversiblement et inévitablement, globalement toxique au point même de menacer la vie humaine sur notre planète. Simple arithmétique... Plusieurs centaines de ces TDAB compromettent déjà gravement la santé humaine à l'échelle planétaire (extinction des espèces vitales pour l'humain, décès prématurés, cancers, maladies endocriniennes, immunitaires et neurologiques, infertilité animale et humaine, baisse du QI).

La chimie industrielle règne comme le proverbial chien dans le jeu de quilles

Certaines industries commercialisent de tels produits à cadence accélérée ce qui a pour effet que la planète entière est de plus en plus polluée, et cela pour les raisons suivantes : 1) la réglementation de la chimie industrielle est déficiente, 2) la connaissance du public de l'existence de TDABs et de la menace qu'ils représentent est inaccessible et est presque nulle, 3) le rythme des innovations dépasse la capacité de tous les pays, même les plus riches, de surveiller les risques, 4) les propriétaires de ces industries sont extrêmement riches et présentement intouchables (ils peuvent acheter les politiciens achetables et détruire ceux qui ne le sont pas,

ils peuvent faire élire leurs propres lobbyistes en finançant leurs campagnes électorales là où ils souhaitent placer leurs maisons mères et leurs usines à l'abri, ils peuvent cacher leurs entreprises derrière des prête-noms, ils peuvent hypnotiser les populations avec des campagnes publicitaires gigantesques, etc.).

Le bannissement ou la réglementation de ces substances écocidaires, un pays à la fois, n'a souvent pour effet, sur certaines des compagnies les plus malfaisantes, que de les motiver 1) à dépenser des centaines de millions de dollars dans des poursuites contre quiconque les confronte, incluant les gouvernements eux-mêmes, 2) à inventer d'autres variantes de TDAB pour garder leurs marchés, en jouant au chat et à la souris avec les législateurs, 3) à déplacer leurs activités dans d'autres pays, là ou leur TDAB n'est pas banni.

La situation perdure et s'aggrave parce qu'elle est sournoise. Un humain adulte en bonne santé peut avaler une tasse de presque n'importe quel produit TDAB liquide, ou un gramme de TDAB solide, sans conséquence fâcheuse immédiate. Ce n'est qu'après des décennies de dispersion, d'accumulation et de bioamplification planétaire qu'on s'aperçoit que tout le monde est intoxiqué. Les humains les plus atteints étant presque toujours les embryons et fœtus, c'est souvent seulement à la deuxième génération qu'on détecte les ravages sur la santé humaine. Finalement, c'est souvent seulement une fois que ces embryons ou foetus sont devenus adultes qu'on peut détecter l'atteinte (ex. l'infertilité). Les Frankenstein/Merlin Inc. peuvent calculer d'être à la retraite, voire même morts de leur belle mort et honorablement enterrés avant qu'une poursuite judiciaire ne puisse les toucher.

Déjà, à l'ère du DDT, dans les années 50, Rachel Carson n'entendait plus les oiseaux chanter au printemps, d'où le titre de son ouvrage « Silent spring ».

Nous allons faire un petit tour rapide de quelques-unes de ces substances qui n'auraient jamais dû être rejetées dans l'environnement et certainement pas commercialisés à grande échelle (sauf une exception, les CFCs, où l'innocence peut effectivement être présumée, voir plus loin). La plupart de ces substances ont été plus ou moins bannies à certains endroits (certaines pas du tout). Elles continuent toutes de détruire la nature et de menacer la vie humaine aujourd'hui. Elles sont présentes dans le sang de presque tous les humains

alors qu'on devrait n'en trouver aucune trace. Cette liste, connue des spécialistes de la santé publique, est dénommée par eux la « dirty dozen ». [3].

Les TDAB planétaires

- 1. Chlorofluorocarbones (CFC). Commercialisés par des compagnies comme Du Pont et General Motors, utilisés comme réfrigérants et aérosols, les CFC comme le fréon ont détruit progressivement et irréversiblement la couche d'ozone. La perte de la couche d'ozone détruit les récoltes et cause le cancer de la peau, la cataracte et divers désordres immunitaires chez l'humain. Contrairement aux autres produits de la liste qui suit, il faut reconnaitre que personne n'eut pu deviner à l'avance que ces gaz miraculeux peuvent interagir avec l'ozone dans la haute atmosphère. On ne savait même pas à l'époque que l'ozone atmosphérique est nécessaire pour la survie de la plupart des organismes terrestres.
- 2. Le plomb dans le pétrole. General Motors a découvert que le plomb ajouté à l'essence pouvait légèrement atténuer l'usure des moteurs. Toutes les pétrolières ont sauté sur la manne qui ne consistait en réalité que d'un gain insignifiant comportant un cout environnemental apocalyptique. Les peintures d'autrefois contenaient aussi du plomb. La plupart des batteries de véhicules et bateaux de plaisance contiennent du plomb. L'accumulation du plomb dans l'environnement a toutefois explosé lorsque les tuyaux d'échappement des moteurs à combustion ont commencé à vaporiser le monde entier de plomb. La toxicité des métaux lourds (cadmium, mercure, plomb) était pourtant bien connue à l'époque! Le plomb endommage surtout le cerveau, mais cause aussi l'anémie, la fausse couche, l'infertilité.
- 3. Dichlorodiphényletrichloroéthane (DDT). Commercialisé par Monsanto comme pesticide, le DDT détruit la coquille d'œuf des oiseaux et est cancérigène et perturbateur endocrinien (ex. infertilité) pour l'humain.
- 4. Polystyrène extrudé (styrofoam). Commercialisé par Dow Chemicals, le styrofoam est utilisé dans industrie de la construction et de l'emballage, etc., comme remplacement de presque tout sauf ce qui doit supporter d'importantes forces. On l'apprécie pour sa légèreté et pérennité, ce qui réduit les couts de transport et d'entreposage. Le styrofoam libère du styrène au soleil ou lorsque réchauffé. Le styrène cause le

lymphome, la leucémie, et le cancer du pancréas, du rein et de l'œsophage.

- 5. Microplastique (microbille). Commercialisée par Unilever, Johnson & Johnson, Crest comme exfoliant cosmétique, adjuvant dans les dentifrices, produits médicaux, tissus synthétiques, pneus, la microbille émet des toxines au soleil ou lorsque réchauffée et s'échappe en presque totalité surtout dans l'environnement aqueux (mais aussi aérien) affectant d'abord la vie marine. La toxicologie environnementale des microbilles en est encore aux balbutiements mais on sait déjà qu'elles sont embryotoxiques chez l'amphibien aux doses retrouvées dans beaucoup d'environnements naturels.
- 6. Polychlorobiphényles (PCBs). Commercialisés par des compagnies comme Swann (É.-U.) et Monsanto, ces molécules thermorésistantes furent utilisées dans les lubrifiants et isolants, les appareils thermiques, les transformateurs, etc. Les PCBs causent divers cancers (de la peau, du foie, de la vésicule biliaire, du système gastrointestinal, du cerveau) et ont été documentés comme perturbateurs endocriniens, immunitaires et neurologiques.
- 7. Chrome hexavalent (Chrome-VI). Commercialisé par de nombreuses compagnies comme Elkem Metals Company (É.-U.) le chrome-VI est utilisé surtout comme préservatif du cuir et du bois, comme alliage de l'acier et comme décoration métallique. Il cause des problèmes de santé de la peau et des atteintes du foie et des reins. Il cause des cancers d'origine génotoxique, surtout des poumons.
- 8. Tétra-fluoroéthylène (TFE). Les TFE sont surtout connus pour avoir été commercialisés par DuPont comme antiadhésifs sur les poêlons (Teflon) mais on les retrouve dans divers isolants, anticorrosifs pour tuyauterie, et ils servent comme lubrifiants solides partout où la friction mécanique cause de l'usure. L'exposition environnementale cause le cancer du rein et du testicule, la colite ulcérative, la défaillance thyroïdienne, l'hypercholestérolémie et l'hypertension à la grossesse.
- 9. Polybromodiphényléther (PBDE). Commercialisé par des entreprises comme Chemtura Corporation (É.-U.), le PBDE est un ignifuge utilisé dans les plastiques, textiles (incluant les vêtements pour enfants), meubles (ex. sofas) et matériaux de construction. Étonnamment, les PBDE ressemblent à l'hormone thyroxine, l'hormone maitresse de la croissance prénatale. On ne sera pas étonné dès lors que l'exposition aux

doses environnementales ait un effet thyréoperturbateur, avec défauts de croissance et atteinte du QI subséquent. Les PBDE causent aussi le cancer de la mamelle chez le mammifère (ce qui se traduit probablement en cancer du sein chez l'humain).

10. Bisphénol A (BPA). Commercialisé par des compagnies comme Mobay, General Electric, et Bayer, le BPA est utilisé pour produire un plastique dur et transparent (polycarbonate). Ce dernier est utilisé comme revêtement interne des canettes alimentaires et dans de nombreux autres produits (ex. biberons, bonbonnes de boissons), emballages (ex. reçus légèrement plastifiés donnés aux clients dans tous les magasins) et objets d'usage courant. C'est un perturbateur endocrinien œstrogéno-mimétique qui rend infertile.

11. Sels de perchlorate. Cette famille de sels minéraux est commercialisée par des compagnies comme Olin Flare Facility (É.-U.) et American Pacific pour diverses raisons dont la réduction de l'électricité statique, une autre application futile dans beaucoup d'objets d'usage courant. Pourquoi acheter des vêtements faits de tissus synthétiques qui libèrent des microplastiques dans l'environnement à chaque lavage et lorsque jetés s'ils comportent en plus un problème d'électricité statique que l'on doit « corriger » avec encore plus de produits chimiques toxiques quand on peut acheter un vêtement en tissu naturel, biologique, local, provenant d'une ressource renouvelable, et qui ne nuit pas autrement à l'environnement ? Les sels de perchlorate servent aussi à manufacturer des feux d'artifice, dont l'utilisation contribue gravement au smog des grandes villes et dont la « valeur » est frivole (ils sont d'ailleurs bannis de plus en plus souvent par les métropoles menacées par le smog). Les perchlorates sont des perturbateurs endocriniens, particulièrement de la glande thyroïde. L'hormone thyroxine est la principale hormone du développement prénatal, particulièrement du système nerveux.

12. Les dioxines. Elles comportent de nombreuses variantes dont la plus célèbre est l'agent orange utilisé par l'armée américaine au Vietnam comme défoliant. Si les Viet Cong n'avaient repoussé l'envahisseur, ce pays eut subi un écocide total comportant les destructions de sa flore et de sa faune. Les dioxines n'ont jamais été commercialisées à grande échelle, mais c'est Bayer et Dow Chemical qui ont fabriqué ce poison pour l'armée américaine. La

dispersion des diverses dioxines dans l'environnement a été considérablement réduite à l'échelle mondiale grâce à l'amélioration des technologies d'incinération imposées par les législateurs. Les dioxines continuent toutefois à polluer l'environnement, en provenance principalement d'incinérateurs mal opérés, de l'industrie du blanchiment de la pulpe de bois et sous forme de résidu de la production de pesticides. Elles détruisent les récoltes et chez l'humain elles causent des cancers de la prostate et des poumons ainsi que des perturbations endocriniennes incluant l'infertilité.

Il est à noter que selon Barbara Demeneix [3] presque tous les perturbateurs endocriniens mentionnés plus haut ont un effet suffisamment grand sur la glande thyroïde pour perturber la croissance prénatale du cerveau et avoir une incidence sur le QI, des années plus tard. Des corrélations entre l'exposition de populations aux TDABs et le QI de ces mêmes populations, une ou deux générations plus tard, commencent à être rapportées dans la littérature scientifique.

Un exemple de TDAB anthropopète

Phtalates. Cette famille de molécules, commercialisée par des compagnies comme BASF, Dow Chemical, LG CHEM, ExxonMobil, est utilisée partout dans les industries du plastique, particulièrement des polychlorures de vinyle (PCV). Les phtalates ne présentent que peu d'accumulation dans l'environnement ni d'amplification dans la chaine alimentaire parce qu'ils sont relativement dégradables dans la nature, mais leur ubiquité dans les produits de consommation et de construction fait en sorte que presque tous les humains y sont de plus en plus exposés. Les phtalates causent le cancer des testicules et rendent les hommes infertiles

Mise en contexte plus générale

L'activité humaine dans son ensemble est un TDAB. Chaque souffle est un gaz à effet de serre. Mais s'il ne s'agissait que de cela... La première cause de mortalité à l'échelle mondiale, présentement, est l'humain, plus concrètement, sa pollution atmosphérique provenant de la combustion d'une forme ou d'une autre. Mais puisqu'il faut toujours commencer quelque part à contrer les menaces existentielles, aussi bien commencer par se débarrasser au moins des produits les plus toxiques et les plus inutiles.

Oue faire?

Tous ces produits TDAB mentionnés plus haut sont encore manufacturés et vendus, ici et là, clandestinement, voire de façon parfaitement légale dans de nombreux pays. Par exemple, le DDT, banni aux États-Unis en 1972, est dans l'environnement partout, incluant aux États-Unis. Interdit au Canada en 1990, il nous revient en force dans nos fleurs, fruits et légumes importés d'Amérique latine.

Toutes ces substances devraient maintenant être totalement bannies de la planète et la commercialisation de tels produits devrait être fortement réprimée -sauf pour des produits de première nécessité et pour lesquelles aucune alternative « verte » n'est disponible (ex. lentilles en plastique pour les cataractes). De même, les procédés industriels qui produisent indirectement et clandestinement ces TDAB devraient être strictement interdits, saufs pour des produits absolument prioritaires et cela à petite échelle. Pour que cela se fasse il faut de bons services de recherche en santé publique et une conscience et une volonté politique indéfectible.

L'urgence de créer un ensemble de lois et réglementations « anti-écocide » ainsi que l'infrastructure gouvernementale capable de les mettre en application

Un élément clé sera un ensemble de lois « anti-écocides » faisant en sorte que la mise en marché, ou l'émanation industrielle, d'un TDAB, soit passible de pénalités dissuasives sans qu'il soit nécessaire de prouver malveillance ou négligence intentionnelle de la part des dirigeants des compagnies. C'est du simple bon sens et cela existe déjà dans plusieurs pays. Malheureusement, l'application de ces lois est une autre affaire... Il n'est pas normal que quiconque puisse impunément répandre des poisons hyper nocifs, et a fortiori les vendre, point final.

L'écocide défini comme « la contamination de l'atmosphère, des terres et des ressources en eau, la destruction massive de la flore et de la faune ou toute autre action qui aurait pu causer une catastrophe écologique - sera puni d'une peine d'emprisonnement de huit à vingt ans ». Article 409 de la loi criminelle nationale de la Georgie

instauré en 1999 (ancienne province de l'URSS)

En matière de chimie industrielle, il faut virer à 180 degrés : il faut basculer le rapport de forces, c'est-à-dire transférer le devoir de diligence et l'imputabilité de la santé publique aux compagnies elles-mêmes. Les compagnies doivent protéger la biosphère et l'humanité d'abord, avant de commercialiser à grande échelle un produit comportant de la chimie industrielle. Spécifiquement, elles doivent déterminer si 1) leur produit est toxique, même faiblement, incluant l'embryotoxicité secondaire suivie jusqu'à l'âge adulte et jusqu'à la reproduction (ce n'est pas difficile à faire au moins avec un modèle amphibien), 2) si le produit est envahissant dans l'environnement, 3) s'il s'accumule dans l'environnement et 4) s'il s'amplifie dans la chaine alimentaire.

Les systèmes de santé publique doivent être capables de veiller au grain ensuite. Pour que cela se fasse, il faut inaugurer l'obligation pour les compagnies de dévoiler tous les composés chimiques dans tous les produits commercialisés, voire même rejetés dans le processus industriel (présentement, aussi incroyable que cela puisse paraître, il n'y a pas d'obligation pour les compagnies de révéler publiquement les composés chimiques des produits qu'ils rejettent dans l'environnement, ni même ceux qu'ils mettent en marché). Finalement, les systèmes judiciaires doivent être en mesure de mettre nos Frankenstein Inc. définitivement hors d'état de nuire et de récupérer une partie de l'argent que ces derniers se sont accaparé de façon à pouvoir financer la protection des populations -incluant les coûts dans les systèmes de santé, de décontamination des sols et des eaux, etc. Les applications frivoles des TDAB devraient être bannies.

Tout plombier, électricien ou entrepreneur en bâtiments opère dans divers cadres légaux dans les pays développés. Pour être accrédité, et profiter d'une bonne crédibilité en contrepartie, un entrepreneur doit connaître et appliquer le code du bâtiment et avoir une bonne assurance contre les désastres qu'il pourrait occasionner. Le permis de construire de la ville impose aux particuliers d'embaucher des entrepreneurs « certifiés » et « assurés ». Ces systèmes d'accréditation sont et doivent être très complexes pour le secteur des produits chimiques qui sont eux-mêmes complexes, mais ils doivent néanmoins avoir plus de mordant puisque les risques pour l'environnement sont plus grands. D'immenses réserves d'argent doivent être prévues pour les désastres environnementaux quand les enjeux touchent l'ensemble de l'écologie planétaire. Bref,

pour ce faire, les lois anti-écocide devront prévoir des obligations d'accréditation, d'assurance, d'imputabilité, aux industriels et commerçants, assorties de réelles capacités punitives de la part des États, tels les mandats d'arrestation internationale, empêchant les Dr Frankenstein et les Merlins de l'industrie et du commerce d'adopter des nationalités ou des compagnies d'emprunt ou tout autre manigance pour échapper aux lois, en les empêchant de cacher leur identité, voyager, de placer ou déplacer des fonds, etc. [3]

Références

- 1. Mary Shelley, 1818, Frankenstein ou le Prométhée moderne.
- 2. Geoffroy de Monmouth, 1130-1135, Prophetiae Merlini (Prophéties de Merlin).
- 3. Hill, Marquita, 2010, Understanding environmental pollution. Cambridge: Cambridge University Press. Demeneix, Barbara, 2017, Cocktail toxique: Comment les perturbateurs endocriniens empoisonnent notre cerveau. Paris: Odile Jacob.



* Claude Braun est professeur de neurosciences à l'UQAM. Il a publié des articles scientifiques sur la toxicologie industrielle de solvants organiques, de métaux lourds et de sels minéraux explosifs.

Helen Keller (1880-1968)

Aveugle, sourde et muette avant de devenir grande humaniste



À l'âge de sept ans, dès sa première journée passée avec une éducatrice spécialisée, Helen Keller, fillette de classe aisée de l'Alabama, aimée et choyée par ses parents, mais sourde, aveugle, muette, comprit que des touchers spécifiques pouvaient servir de signes pour communiquer. Dans ses mots, ce fut pour elle une grande excitation, car elle se sentit instantanément accéder à une « conscience pleine ».

Membre du Parti socialiste d'Amérique et d'Industrial Workers of the World, elle a fait campagne pour le droit de vote des femmes, les droits relatifs au travail, le socialisme, l'antimilitarisme, l'antiracisme et d'autres causes similaires. Elle a publié douze livres, et apprit même à parler à voix haute -ce qui lui permit de donner de grandes conférences partout à travers le monde.

Les enjeux d'un Québec laïque La loi 21 en perspective*

André Joyal*

Cet ouvrage collectif, paru chez l'éditeur Del Busso il y a quelques mois, devrait plaire aux lecteurs de *Québec Humaniste* qui se reconnaîtront à travers les valeurs ici véhiculées. Ne pouvant, faute d'espace, commenter chacun des 12 chapitres partagés en quatre parties, j'ai opté en faveur des auteurs les plus connus en terminant par Normand Baillargeon un des fondateurs de l'AHQ. Dans la présentation

offerte par Lucia Ferretti et François Rocher, les deux co-directeurs de l'ouvrage et auteurs des deux chapitres de la partie Mise en perspective, on lit : « La loi 21 s'inscrit dans un long processus de réflexion collective, souvent marquée par des interventions acrimonieuses, des invectives de toutes sortes, des accusations de racisme et de xénophobie, des accusations ad hominem ... » En effet, à travers ce livre, on comprend la pertinence d'approfondir les différents aspects de la loi qui suscitent autant la polémique.

François Rocher, professeur à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa (où sévit un recteur, converti à l'idéologie « Woke », allergique aux « mini-agressions » ouvre le bal en présentant les quatre principes servant d'assise à la laïcité de l'État. Rappelons qu'il s'agit de la séparation de l'État et des religions; la neutralité religieuse de l'État; l'égalité de tous les citoyens; la

liberté de conscience et de religion. Le neveu du vénérable nonagénaire (Guy Rocher) qui a brillamment défendu la loi 21 en commission parlementaire - tout comme notre ami Daniel Baril qui lui a succédé -, s'étend sur chacune de ces caractéristiques. Dans sa conclusion, il nous sert une perle d'une chroniqueuse du Calgary Herald qui ne voit dans cette loi rien d'autre qu'une atteinte à la décence même du Canada. Certains seraient portés à dire : C'est ce à quoi

pensait Pie XII lorsqu'il aurait dit : « Pauvre Canada! »

Pour sa part, ma collègue Lucia Ferretti, professeure d'histoire à l'UQTR, insiste sur ce que ne fait pas la loi 21 avant de souligner sur ce qu'elle fait. Oui, on le sait, la loi se veut très (trop) modérée, on l'aurait voulue plus mordante. Mais bon. L'auteure (pas l'autrice...) est ainsi conduite à reconnaître la primauté de

fait accordée par les tribunaux à la liberté religieuse. Ce faisant, les religions vues comme systèmes de croyances se voient conférer une grande légitimité. À l'instar de deux autres auteures (cf. infra), Ferretti s'en prend à cette nouvelle forme de féminisme dit « identitaire et particulariste » voulant que l'égalité des femmes (et des hommes) devienne tout simplement leur liberté de faire des choix individuels. Cette forme de féminisme correspond à celle que véhiculent les militantes de Québec solidaire.

Avec la partie Perspectives historicosociologiques, on trouve d'abord Micheline Labelle professeure du département de sociologie de l'UQAM, qui en collaboration avec Daniel Turp (cf infra) - certains lecteurs du Devoir s'en souviendront -, furent à l'origine d'une pétition ayant obtenu l'appui de plus de 6000 signataires. Elle se voulait la réplique à une pétition signée par 250 professeurs qui ne voyaient dans la loi 21 rien de moins qu'un symptôme du racisme systémique. La section vers une laïcité sans

adjectif rappellera à ceux qui étaient présents, ce jeudi soir du 27 avril 2012, la brillante conférence du professeur parisien Henri Pena-Ruiz venu présenter son livre *Qu'est-ce que la laïcité*? Il avait alors pourfendu la laïcité AVEC un adjectif. Mais, ici c'est Yvan Lamonde que Labelle juge opportun de citer en relation avec ce que représente le hijab en tant que signe ostentatoire: « ...pourquoi vouloir porter un signe si ce signe ne porte pas d'intention? »



À son tour, l'auteure s'en prend au féminisme différentialiste (décolonial, islamiste, afro-américain) qui devient la nouvelle doxa dans les universités (UQAM, Concordia, Ottawa, les autres suivront...) et parmi les mouvements sociaux. Ce qui est dit ici concernant notre gauche radicale va dans le sens d'un dossier de Marianne sur l'islamo-gauchisme préconisé par la gauche radicale française: « La laïcité constitua longtemps l'affirmation d'une gauche républicaine. Aujourd'hui, une fraction radicalisée de cette gauche, qui reprend à son compte le terme de laïcards qu'affectionnaient les conservateurs

cléricaux, dénonce, dans une laïcité, une machine à opprimer la population musulmane, comme les cléricaux dénonçaient, dans les lois Jules Ferry, une machine à opprimer la population chrétienne. » (J. F. Khan, Marianne 1 au 7 janvier 2021).

Présentée ici simplement comme étant politologue et féministe, Yasmina Chouakri s'en prend à ceux qui défendent la vision d'un islam

conservateur et dogmatique pour qui le voile est un marqueur d'appartenance de la religion musulmane. Brocha Manaï, qui fut la porte-parole du Conseil national des musulmans canadiens, pourra ici se reconnaître. Valérie Plante l'a choisie pour être la commissaire à la lutte contre le racisme à Montréal. Ça promet... Mme Chouakri, membre associé au Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté de l'UQAM, soulève dans ces pages une question des plus pertinentes : « Pourquoi au Québec la perception d'une femme musulmane est d'être une femme voilée ? » L'auteure reproche aux médias (elle aurait pu ajouter le livre de base de l'ancien cours d'éthique et de culture religieuse) d'avoir propagé l'image de la femme musulmane comme étant une femme voilée. Chouakri rejoint ses co-auteures Ferretti et Labelle en s'en prenant au courant féministe intersectionnel qui n'aurait rien de moins qu'un effet pervers pour les femmes musulmanes. À ses yeux, ce courant qui ne souffre aucune critique envers ses dogmes, contribue à qualifier les partisans de la loi 21 de racistes.

Vient ensuite la partie la plus aride de l'ouvrage : Perspectives juridiques dont trois des quatre chapitres ne peuvent qu'intéresser les étudiants en « sciences » juridiques devant rencontrer les exigences d'un travail d'études supérieures. Néanmoins, j'ai porté attention au chapitre de Daniel Turp qui s'en prend à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Celle-ci, au prétexte de préserver quelques précieuses cotisations syndicales, fait partie des organismes qui contestent la loi 21 devant les tribunaux. Le professeur de droit s'attarde sur ce qu'il qualifie d'« Affaire FAE » en traitant des deux chartes et de l'implication de la « clause dérogatoire ».

Heureusement pour le lecteur, Patrick Taillon de l'Université





Lucia Ferretti et François Rocher

Laval présente un texte d'une lecture agréable et tout à fait digeste. En se rapportant au concept d'acceptabilité devenu incontournable au Québec, le professeur de droit soutient que la neutralité religieuse s'est entachée, ces dernières années, une connotation différente de ce qui ressort de la jurisprudence de la Cour Suprême. L'auteur en profite pour faire le procès du multiculturalisme caractérisé, comme on le sait, par la

primauté de l'individualisme sur le bien commun.

Les trois derniers chapitres se retrouvent sous l'enseigne Perspectives éducatives. À ma surprise, j'ai reconnu en Charles-Étienne Gill un nom que l'on retrouve fréquemment parmi les commentaires aux chroniques dans la version numérique du Devoir. Vérification faite, ce professeur au CEGEP de Saint-Jérôme est bel et bien le même qui défend bec et ongles la loi 21 à l'aide d'une plume aussi affinée qu'alerte. Ses positions ainsi affichées lui auraient valu une invitation à se joindre à ce collectif. Étant enseignant en communication, il a su donner au titre de son chapitre une très juste idée de son contenu : The medium is the message; inutile d'encombrer la communication pédagogique. Oui, la référence à McLuhan s'avère fort pertinente. En peu de pages, l'auteur affiche son propos de façon convaincante. Qu'on en juge par ses dernières lignes : « Or, si le signe religieux porté par l'enseignant a une signification seulement pour lui, un sens intime et privé, pourquoi jouirait-il d'une tribune aussi importante durant toute une année scolaire? » Intéressant et moins intrigant que ses trois commentaires dans l'édition du Devoir du 24 janvier où il fait l'apologie de l'invasion du Capitole. Mais, ca, c'est un tout autre débat...

Enfin, j'en arrive à l'auteur très prolifique Normand Baillargeon qui débute son chapitre par l'affirmation que les débats soulevés par la loi 21 «...ont été à plus d'un égard désolants.» D'aucuns, dont le responsable du chapitre précédent, apprécieront... Passons! Avec lui, force est de le reconnaître, on apprend toujours quelque chose. Qui, en effet, parmi ceux qui ne sont pas chimistes, connaissait Ferdinand Buisson (1841-1932) lauréat du prix Nobel de chimie de 1923? Mais ce n'est pas pour souligner son apport au monde de la science qu'il trouve place dans ce chapitre. Buissson, que Jules Ferry nommera en 1879 directeur de l'enseignement primaire, jouera un rôle important dans l'implantation des lois Ferry sur l'école publique. Et, bien sûr, il en ira de même pour la loi de 1905. Avant d'y arriver, Baillargeon nous apprend le scandale provoqué par les propos de ce chimiste qui affirma : « Abolissez l'enseignement de l'histoire sainte et mettez à sa place l'histoire de l'humanité ! » Une tirade qui, s'il elle n'a pas traversé l'Atlantique, n'est pas tombée, néanmoins dans l'oreille d'un sourd en Hexagone. On comprendra que Buisson fréquentait davantage les milieux socialistes reliés à l'internationale que les laboratoires à pipettes et à fioles gaugées.

De toute évidence, il serait utile d'avoir ce livre à portée de main lorsque le controversé juge Marc-André Blanchard de la Cour supérieure apportera son verdict sur la Loi 21.



*André Joyal est membre de l'Association humaniste du Québec

Visitez le nouveau site internet de l'Association humaniste du Québec



Vous pourrez désormais y découvrir un monde culturel d'humanisme car les textes archivés sur le site sont maintenant accessibles en entièreté par la fonction RECHERCHE de la page d'ouverture ou par un navigateur internet (ex. Google). Un grand merci à notre webmestre Michel Pion pour ce travail de grande haleine.

https://assohum.org/

Jugement sur la loi 21

Déclaration du Mouvement laïque québécois Le juge Blanchard fait la sourde oreille aux arguments des parents

Le Mouvement laïque québécois était confiant que la Loi sur la laïcité de l'État allait être maintenue mais déplore que ce maintien ne soit fondé que sur les clauses dérogatoires.

Le juge Blanchard a complètement ignoré les témoignages des parents qui sont intervenus devant la cour pour faire valoir que le port de signes religieux par le personnel enseignant viole leur droit à la liberté de conscience ainsi que celui de leurs enfants. Ce droit est protégé par l'article 41 de la Charte québécoise des droits et libertés comme l'a fait valoir le MLQ, mais le juge Blanchard n'en a aucunement tenu compte.

Le droit à la liberté de conscience des élèves est la raison d'être même de la loi 21 et c'est la raison du recours aux clauses dérogatoires. En ignorant les bénéfices pour les parents et les élèves d'avoir une école laïque « en fait et en apparence » et en ne discutant que du point de vue des enseignantes qui contestent la loi, la position du juge Blanchard a pour effet de faire de l'école une institution au service des enseignants et non au service des élèves.

Le juge Blanchard considère que le port de signes religieux est un aspect passif, donc non-prosélyte. Pourtant, les témoignages des opposantes font expressément état de leur volonté d'affirmer et d'afficher leurs croyances religieuses et même de pratiquer leur religion dans le cadre de leur fonction d'enseignante. La Cour suprême du Canada, dans son arrêt MLQ contre Saguenay, a clairement établi qu'une telle pratique viole la nécessaire neutralité religieuse de l'État. La Cour suprême a même déclaré que cette neutralité religieuse ne commande aucune conciliation avec les autres droits. Mais le juge a ignoré cette affirmation essentielle.

Le MLQ déplore également que le juge Blanchard exclue le réseau scolaire anglophone de l'application de la loi. Le juge a erré en considérant que les religions des anglophones étaient protégées par leurs droits linguistiques constitutionnels, ce qui est totalement aberrant. La laïcité doit s'appliquer à tous, quelle que soit la langue d'enseignement ou d'usage. Le jugement aura pour effet de permettre que des enseignantes puissent enseigner dans les écoles anglophones même en portant un niqab.

Comme autre conséquence néfaste de ce jugement, les dispositions sur l'obligation d'avoir le visage découvert dans les services publics ne s'appliquent pas aux élus de l'Assemblée nationale. Nous pourrions donc avoir une députée portant un niqab.

Ce jugement écarte donc l'argumentation de fond sur laquelle repose la loi. Ce n'est donc que partie remise au renouvellement de la clause dérogatoire canadienne dans quatre ans. Suite à l'annonce du gouvernement de porter le jugement en appel, notre campagne de financement se maintient.

Daniel Baril, président du Mouvement laïque québécois

NDLR De nombreux groupes ont contesté la Loi 21 (Loi sur la laïcité de l'État) en Cour Supérieure du Québec. Le juge Marc-André Blanchard a livré son jugement le 20 avril 2021. Voir la note de lecture d'André Joyal, plus haut, pour davantage de contexte.



Développement, paix et... santé des femmes

Lyne Jubinville*

Ma voisine

Quand j'étais enfant, dans les années 60, la pratique de la religion catholique - quoiqu'en déclin - était encore bien présente dans nos vies. Mes parents étaient croyants et mon père ne pouvait souffrir de manquer la messe dominicale. Mon père était un homme bon. Je l'aimais et il m'était inconcevable qu'il se trompe. Dans nos vies, il y avait aussi nos voisins immédiats : les Labonté (nom fictif). Nous les

fréquentions au point d'avoir aménagé un accès dans notre clôture mitoyenne, ce qui nous permettait de circuler d'une cour arrière à l'autre. Les quatre enfants des Labonté étaient un peu nos frères et sœur.

Les Labonté n'allaient jamais à la messe. Je trouvais étrange que mon père les tolère et les fréquente puisque, normalement, il se tenait loin de ceux qui ne « faisaient pas leur religion ». Mon père était un homme de son temps... Devenue adulte, j'ai su que madame Labonté avait été enceinte de façon à peu près permanente pendant huit ans : quatre grossesses menées à terme entrecoupées de nombreuses fausses couches. Au bout de ces huit années, exsangue et percluse d'anémie, elle était allée voir le curé pour lui demander la permission « d'empêcher la famille ». Le bon curé ne lui a pas donné. Elle n'est plus jamais tombée enceinte et n'a plus remis les pieds dans une église. C'était l'air du temps pour les femmes. Plus ça change, plus c'est pareil... ou pire.

Depuis, les ouailles se sont dispersées. La religion catholique n'est plus qu'un pâle souvenir pour les plus vieux et un vague fait historique pour les plus jeunes. Mais comme le bon dieu a horreur du vide, d'autres religions ont émergé dans notre espace public. D'autres religions qui ont,

à quelques péchés près, les mêmes valeurs en défaveur des femmes. Et comme si ce n'était pas assez, à la suite de la déconfessionnalisation des écoles en 1997, un cours faisant la promotion du fait religieux - le cours Éthique et Culture religieuse (ECR) - est mis au programme des écoles du Québec en 2008 : un cadeau fait aux prélats de la religion catholique qui avaient de la grosse pépeine. Et ce n'est pas tout : en guise de prime, on ajoute l'abolition du vilain cours de morale : plus de choix pour les parents.

C'est la croix-voile-kippa-niqab – oui, oui! – ou rien

d'autre. Le cours ÉCR, présentant les religions comme une caractéristique culturelle devant être respectée comme toutes les autres, mais surtout à tout prix, offre à boire aux enfants un CoolAid multiculturel exempt de pensée critique et rempli de concepts tout aussi misogynes les uns que les autres : le voile pour les filles, la banalisation du mariage des petites filles, etc. On prépare les jeunes esprits, au nom du respect de toutes les cultures, à tout accepter des religions, même les pires turpitudes. Eh oui, toutes les religions infériorisent les femmes, et ce, depuis toujours.



Lyne Jubinville

Développement et Paix

revenons Mais, à nos moutons catholiques. Lu sur le site de Développement et Paix (D&P):

Développement et Paix a été fondé en 1967 par la Conférence des évêques catholiques du Canada [1], en réponse

à la déclaration du Pape Paul VI tirée de son encyclique Populorum Progressio qui affirme que le développement est la nouvelle incarnation de la paix. On ne doit pas considérer la paix simplement comme l'absence de guerre. Il faut la bâtir quotidiennement et tendre vers une justice accrue entre les êtres humains (Populorum

Progessio, 76). Ce principe fondateur de Développement et Paix reste valide de nos jours [2]. Développement et Paix (D&P) subventionne des ONG dans les pays en développement. Avant le couperet de février dernier, D&P comptait 205 partenaires. Le couperet ? Quel couperet ? Eh oui, depuis février dernier, resteront partenaires de D&P les organismes qui ne commettront pas de crime de lèsesainteté-de-la-vie-humaine. Autrement dit, les partenaires qui seront : contre les interruptions volontaires de grossesse (avortement), contre la contraception. Principalement, mais pas que... qui seront aussi : contre la masturbation, contre l'homosexualité, contre tout ce qui ne relève pas directement du dogme chrétien, tel que vu par les intégristes.

Le développement et la paix, ce n'est pas vraiment pour les femmes. De quoi je me mêle ?

Il faut dire que dès 2009, LifeSiteNews [3], mène une campagne [...] contre les évêques catholiques du Canada et leur organisation Développement et Paix (D&P), en raison du financement qu'ils accorderaient, au Mexique, à des groupes défendant le droit des femmes à l'avortement. (...) Bien que D&P nie tout appui aux groupes pro-choix du Mexique, pays où l'Église catholique fait campagne contre l'avortement, des évêques canadiens, dont celui de Toronto, ont temporairement retenu les dons versés par les catholiques. Deux évêques, François Lapierre, de Saint-Hyacinthe, et Martin W. Currie, de St. John's et Grand Falls (Terre-Neuve et Labrador), ont mandat de faire enquête [4]. En 2011, D&P continue de subir des pressions de la part de différents groupes intégristes catholiques. Socon and burst, un blogue catholique, crie au scandale contre D&P à propos de plus de 40 de ses « organismes [subventionnés] qui font la promotion agressive de l'avortement, du mariage homosexuel, de la contraception et même de la prostitution dans leur pays [5] ». Nous pouvons lire, à la fin du blogue, qu'il s'agit « [... d']un débat sur l'essence même de la vie chrétienne ». Que voulez-vous, la charité chrétienne, c'est la charité chrétienne. Mais, pas un mot sur les femmes qui meurent en couche, qui se font violer, qui sont rendues à leur huitième grossesse à l'âge de 25 ans ou dont l'espérance de vie est réduite pour cause d'absence de contrôle sur leur sexualité. La vision pro-vie, c'est pour tout le monde, sauf pour les femmes.

C'est laid en « p'tit Christ de plâtre »

D'un seul élan, cédant aux pressions des groupes provie, des catholiques radicaux, mais appliquant aussi sa propre vision des choses, la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) démarre, en 2018, une enquête sur les ONG visées par les allégations. Mais, « les enquêteurs ne cherchaient pas de traces de mauvaise gestion ou de projets douteux financés par cet important acteur canadien de l'aide internationale [6] ». Pas du tout ! Ces gentils enquêteurs « ont passé trois ans à analyser une soixantaine de sites Internet et de réseaux sociaux à la recherche de ces mots synonymes de péché, de scandale, pour la Conférence des évêgues catholiques du Canada (CECC) » [7]: masturbation, homosexualité, et, bien sûr et surtout, contraception et avortement. Même si un organisme ne pratique pas d'avortement, s'il réclame de la part du gouvernement du pays où il œuvre des mesures en matière de santé reproductive pour les femmes, il est d'emblée condamné. Pour justifier cette condamnation, le rapport lui reproche alors des peccadilles comme : « deux représentants du partenaire ont assisté, en 2014, à une conférence sur le droit reproductif [8]».

Comme si ce n'est pas assez, le gouvernement canadien qui, en 2017, met en place sa « politique d'aide internationale dite « féministe » et qui, selon le site Internet d'Affaires mondiales, met de l'avant l'engagement du Canada à améliorer la santé sexuelle des femmes, notamment en matière d'accès à la contraception et à des avortements sécuritaires » verse en même temps (de 2017 à 2019), près de 40 millions de dollars à ... Développement et Paix [9]. Ça s'appelle parler des deux côtés la bouche. Les droits des femmes dépendent d'un féminisme à géométrie variable de la part de certains gouvernements.

Mon père, j'ai péché

Soixante-trois organismes font donc l'objet d'un examen ne portant que sur des questions liées à la sexualité. Le verdict tombe en mars : vingt-quatre organismes ne recevront plus d'aide financière et dix-neuf ententes partenariales arrivant à échéance ne seront pas renouvelées. Et ce, sur la base unique de critères liés à la sexualité. Celle des femmes, tout particulièrement, bien sûr. En mars dernier, interrogé sur cette décision, Pierre Goudreault, évêque de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et membre du bureau de direction de la CECC, finit par cracher le morceau : « Toute organisation est

libre d'avoir certains critères pour choisir ses partenaires. Le respect de la vie, ajoute-t-il, est une valeur importante pour l'Église catholique. » [10] Le respect de la vie c'est pour tout le monde, sauf pour les femmes.

Un Jean-Guy sur notre chemin pour toujours?

Jean-Guy Tremblay. Oui, oui, le gars qui voulait protéger la vie de « son enfant » en s'adressant aux tribunaux pour empêcher sa blonde, Chantal Daigle de se faire avorter. Cette Chantal Daigle à qui un juge québécois a d'abord dit qu'elle n'avait pas le droit d'interrompre sa grossesse. Cette Chantal Daigle qui lui a désobéi. Cette Chantal Daigle à qui la Cour suprême a finalement dit qu'elle avait le droit de décider pour elle-même. L'avortement, ce n'est pas l'affaire des hommes et encore moins des religieux. Les femmes seules peuvent choisir de ne pas poursuivre une grossesse qui n'est pas désirée parce qu'il en va de leur santé physique, mentale, économique et sociale. Les femmes doivent pouvoir décider pour ellesmêmes : il en va de leur santé.

Féminisme

La très regrettée présidente de PDF Québec, Diane Guilbault m'a appris que la grille d'analyse de la pensée féministe tient en un mot : émancipation. Pour qu'une action, un droit, un concept puisse se faire attribuer le qualificatif de féministe, il doit être émancipateur pour les femmes et promouvoir la dignité des femmes à tous égards. Il est maintenant accepté que les citoyens des sociétés qui tendent vers une réelle égalité entre les femmes et les hommes sont plus heureux et la société plus prospère. Et la santé sexuelle des femmes est une part importante de l'égalité entre les hommes et les femmes. Les femmes ont droit à la dignité.

Références

- 1. https://www.cccb.ca/fr/
- 2. https://www.devp.org/fr/aboutus/history
- 3. Site anglophone dirigé par le mouvement pro-vie Canada, créé en 1997 par Campaign Life Coalition, luimême un groupe de Toronto fondé en 1978, voué à la lutte sur le plan international contre les « attaques à la vie et à la famille ».

- 4. https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/246532/crise-a-developpement-et-paix
- 5. <u>http://socon.ca/2011/05/resume-du-scandale-a-developpement-et-paix/-more-152486</u>. La Presse, Isabelle Haché, <u>https://www.lapresse.ca/actualites/2021-04-03/obscurantistes-1-femmes-0.php</u>
- 7. Radio-Canada, Émilie Dubreuil, https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1781125/ong-canada-feminisme-developpement-paix-eveques-avortement-contraception
- 8. Ibid
- 9 Ibid
- 10. Ibid

Pour en savoir plus :

https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1781125/ong-canada-feminisme-developpement-paix-eveques-avortement-contraception

http://presence-info.ca/article/developpement-et-paix-expurge-pres-de-40-des-partenaires-examines

https://www.lapresse.ca/actualites/2021-04-03/obscurantistes-1-femmes-0.php

http://presence-info.ca/article/ethique/developpement-et-paix-voici-pourquoi-les-partenaires-ont-ete-rejetes

http://presence-info.ca/article/developpement-et-paix-merite-mieux-qu-une-revision-baclee

https://www.lapresse.ca/actualites/2019-04-22/deseveques-bloquent-l-aide-a-des-ong-qui-tolerent-lacontraception

https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/246532/crise-a-developpement-et-paix

 $\frac{https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1781125/ong-canada-feminisme-developpement-paix-eveques-avortement-contraception$

http://socon.ca/2011/05/resume-du-scandale-a-developpement-et-paix/- more-15248

*Lyne Jubinville fut membre du Conseil d'Administration de l'Association humaniste du Québec pendant plusieurs années

 $\bullet \bullet \bullet$

Vol 16, No 1 21 Printemps 2021

Note de lecture

La cacocratie ou la démocratie assassinée par le mensonge

Claude Braun

Michel Lincourt est membre du *Conseil National du Mouvement laïque québécois* (MLQ) et du *Conseil d'Administration de l'Association humaniste du Québec* (AHQ) depuis de nombreuses années. Il est architecte et urbaniste. Il a gagné sa vie comme professeur d'université, conseiller politique, conseiller en design urbain de la Ville de Montréal, conseiller international pour l'UNESCO et pour le programme de Développement de l'ONU, et cadre au ministère d'État aux Affaires urbaines du Canada.

Michel Lincourt est un amoureux des Lumières, amour qui se fixe particulièrement sur Diderot -à qui il a voué un livre en trois tomes d'aventure fantastique, publié en 2009. C'est d'ailleurs en évoquant l'esprit des Lumières que Michel Lincourt nous offre son dernier livre, publié tout récemment aux Presses de l'Université Laval. Ceux qui comme moi, avons milité longuement aux conseils nationaux du MLQ et de l'AHQ, constatons que l'auteur a imbibé des valeurs de ces organisations, ce qui s'ajoutant à son immense culture, se distille à l'aube de ses quatre-vingts ans, en un grand plan, une architecture, un design humain, que dis-

je!, un manifeste pour un virage social majeur, celui qui serait le premier à instaurer une véritable démocratie, une organisation sociale et politique qui, au lieu de lever le cœur des Diderot et compagnons comme le ferait le monde aujourd'hui, leur ferait tourner la dernière page solennellement, les yeux fermés, la larme sur la joue, l'âme époustouflée, le cœur satisfait.

Voici donc l'opus vitae de Michel Lincourt : tout ce

qui lui semble absolument important pour l'humanité, et rien d'autre. Des histoires finement ciselées et d'une précision inouïe racontant et expliquant les empires grecs, musulmans, européens, américain, et comment ils ont été articulés sur des mensonges. Des histoires délicieuses qui en disent long, une anecdote percutante et révélatrice à la fois, sur le machiavélisme des puissants de ce monde. Des exemples et analyses critiques des discours extraordinairement tordus des dominants à travers l'humanité. Comment l'auteur s'est très graduellement

rendu compte à travers une multitude d'événements précisément racontés qu'il fallait arrêter absolument tout, s'asseoir, réfléchir, et reconstruire une humanité tout autre. Son grand plan pour nous tous ensemble, pour l'avenir. Tout ça nous est offert sur un ton sérieux, mais de manière assez anecdotique et intuitive, dans un langage décontracté et très imagé, avec des passages truculents. Si le sujet n'était pas si triste en analyses et transcendant en solutions proposées, on se bidonnerait d'une couverture à l'autre.



Michel Lincourt

On se fera une bonne éducation en lisant Michel Lincourt sur les idées du psychosociologue Gustave Le Bon. Où est le pouvoir exactement ? Le pouvoir c'est la « machine ». La machine c'est l'implacable capacité *organisatrice* du monde entier par la maîtrise du « savoir prendre » de quelques-uns, avec l'accord des autres : la manipulation de la foule imbécile pour tirer de l'univers tout ce qu'il peut céder pour son bon plaisir. Vision déprimante de la démocratie s'il en est.

Michel Lincourt n'accepte pas cette vision de l'humanité. Il veut comprendre comment la « machine » a pu se confondre avec l'humanité. La « machine » pour Michel Lincourt est un hydre à plusieurs têtes. Quelques-unes de ces têtes lui échappent (ex: le problème de la surpopulation), mais il en cible et décortique d'importantes, pourtant presque

universellement négligées.

D'abord le système financier que personne ne comprend, ni ne veut comprendre, même pas les chefs d'État, les partis politiques, les intellectuels de droite ni de gauche, même les économistes, et qui est d'une perversité sans bornes tant aux niveaux locaux, que nationaux et certainement international. On va en comprendre beaucoup plus en sortant le nez de ce livre!

Ensuite le système techno-industriel, une fosse septique qui détruit à haute vitesse notre habitat.

Ensuite l'internet, dont de larges pans sont devenus une immense infection possédée par une poignée de cupides donnant, pour faire de gros sous, une hyper-amplification de ce qui est le plus sordide (hyper-consumérisme, hyper-

publicité, trollisme, incontinence émotive, dépendance, conspirationnisme, mensonge)...

Ensuite les systèmes électoraux ajustés et optimisés pour le néolibéralisme : élections clés en main, financées par de toutes petites cliques occultes d'hyper-riches s'assurant en cachette que leurs intérêts seront traités en priorité absolue, tandis qu'on ment aux électeurs.

Finalement, ces religions, lignes de cocaïne donnant aux gens à la dérive et à l'abandon l'impression que leur vie a un sens...

Démocratie dites-vous ? Droit de vote, dites-vous ? Société de droit, dites-vous ? En réalité, selon Michel Lincourt, la démocratie actuelle, qui est le système dominant de l'humanité, est un immense suicide collectif, rien de moins, bien que le titre de son livre dise autrement. Une révision s'impose. Il y a de l'espoir!

Michel Lincourt est un homme qui a toujours eu un plan. Littéralement ! Ici, dans ses derniers chapitres, il nous livre son plan maître. C'est son testament pour l'humanité et pour le Québec. Pour être concis et exact, je vous en livre le résumé, texto :

Exiger de nous un changement d'attitude qui s'exprime sur cinq plans, à savoir 1. Apprendre à dire la vérité, 2. Accélérer la nécessaire évolution des mentalités, 3. Demander que nos élus reprennent la place qui est la leur, 4. Adopter l'humanisme comme notre idéologie collective, 5. Instituer la laïcité comme notre principal principe de gouvernance gouvernementale.

Lancer le grand chantier écologiste pour sauver la planète, c'est-à-dire 1. Freiner l'exploitation abusive des ressources naturelles, 2. Contrer le dérèglement climatique, et 3. Réduire la pollution.

Lancer un programme de réformes institutionnelles, à savoir 1. Mater le néolibéralisme, 2. Casser le consumérisme, 3. Ralentir la mondialisation, 4. Contrôler la Toile, 5. Éradiquer l'évasion fiscale, 6. Éliminer la Banque des Règlements Internationaux et mieux encadrer le Fonds Monétaire International ainsi que la Banque Mondiale, 7. Démocratiser les banques, 8 Réformer les dettes souveraines, 9. Instituer le revenu universel.



Printemps 2021

Compte-rendu de la conférence AHQ du Dr Georges L'Espérance sur l'état de l'aide médicale à mourir au Québec

Claude Braun

NDLR Le 17 septembre 2020 le président de l'Association Québécoise pour le Droit de Mourir dans la Dignité (AQDMD), le neurochirurgien Dr Georges L'Espérance, a donné une allocution en mode Zoom à l'Association Humaniste du Québec (AHQ). La vidéo de la conférence du Dr L'Espérance est disponible gratuitement sur le site YouTube de l'AHQ (https://www.youtube.com/user/QcHumaniste?app=desktop). Rappelons que l'AQDMD émana de l'AHQ, fut fondée en 2007, et reçut le prix d'Humaniste de l'année en 2013. Hélène Bolduc, fondatrice et présidente à cette époque de l'AQDMD, reçut ce prix ainsi qu'une plaque/trophée en mains propres et donna une allocution à l'AHQ. Nous reproduisons en fin d'article le logo de l'AQDMD à titre strictement informatif.

Le Dr L'Espérance a d'abord défini le terme « euthanasie », terme qu'il approuve et dont il a expliqué le principe. Il s'agit de « bonne mort » ou « mort douce ». Le terme a été introduit par le philosophe Francis Bacon (1561-1626) dans un essai où il approuvait l'euthanasie comme fonction noble du médecin. La Belgique utilise d'ailleurs le terme « euthanasie » dans sa loi sur le droit à l'aide médicale à mourir.

On entend encore parfois les termes d'euthanasie passive ou active. L'euthanasie passive consiste à ne pas fournir de traitements nécessaires pour le patient ou encore à cesser ces traitements qui tiennent le patient en vie. On préfère maintenant le terme de « cessation de traitement » qui réfère beaucoup plus à l'arrêt – ou l'absence de mise en route - de l'acharnement thérapeutique. L'euthanasie active consiste en une action directe du médecin ou de l'infirmier/ère clinicien/ enne qui injecte le produit létal. Enfin, le suicide assisté (SA) consiste pour un soignant à fournir la médication appropriée, orale ou intra-veineuse, mais c'est le patient lui-même qui se l'administre (Suisse et 7 états américains)

L'AQDMD préconise la deuxième option, l'aide médicale à mourir (AMM) qui est d'ailleurs la seule permise au Québec et par seulement un médecin, alors qu'au Canada, le Code criminel (C-14, article 241) permet l'AMM et le SA, par un médecin et par une infirmier/ère clinicien/enne certifié/e. Une deuxième distinction à laquelle tient le Dr L'Espérance clarifie que l'aide médicale à mourir dans les lois existantes des divers pays ne consiste nullement dans, ni ne doit consister en de « l'eugénisme ». L'aide médicale à mourir doit absolument venir d'une demande exprimée en toute conscience par le

patient lui-même, sans aucune exception.

Au moment de la conférence du Dr L'Espérance, le cadre légal du Québec sur le droit à l'aide médicale à mourir relevait, depuis le jugement de la juge Christine Baudouin dans la cause Gladu/Truchon (11 septembre 2019)[1], de l'unique situation d'une « mort naturelle prévisible » telle qu'exprimée dans le Code criminel, car la juge Baudouin a jugé que le critère de « fin de vie » de la loi québécoise était inconstitutionnel ; le Québec a décidé de ne pas faire appel de ce jugement, tout comme le gouvernement fédéral qui a cependant opté pour une modification de sa loi afin d'enlever le critère de « mort naturelle raisonnablement prévisible », critère lui aussi inconstitutionnel.

La position de principe, et la revendication centrale de l'AQDMD, est de faire reconnaître que les conditions de la mort d'une personne relèvent de son autonomie, pas d'un quelconque paternalisme médical, légal ou religieux, bien sûr une fois qu'un diagnostic de maladie incurable est porté et que la personne décide en toute connaissance de cause, donc est apte à prendre une décision pour ellemême. D'ailleurs 90% de la population du Québec et 80% des médecins du Québec sont en faveur d'un tel droit.

Cependant l'AQDMD va plus loin que les lois québécoise et canadienne actuelles et revendique pour le proche avenir l'accessibilité à l'AMM sur trois aspects spécifiques.

1. Le droit à l'aide médicale à mourir pour les mineurs matures de 14 à 18 ans. L'AMM n'est accessible pour le

moment qu'aux patients de 18 ans et plus.

2. Les maladies neurodégénératives cognitives dont l'exemple le plus représentatif est la maladie d'Alzheimer ne sont pas actuellement admissibles à l'AMM lorsque le patient n'est plus apte, même s'il en a exprimé le désir auparavant. L'AMM devrait pouvoir être possible par directives médicales anticipées. Cela suppose que tout

citoyen québécois devrait pouvoir faire connaître légalement son désir, à l'avance, alors qu'il est en pleine possession de ses moyens cognitifs, de recevoir une aide médicale directe à mourir lorsque rendu au-delà d'un seuil de tolérance définie par luimême. Cela suppose également la mise en place d'une mécanique légale qui donnerait au mandataire l'autorisation de faire la demande d'AMM au moment choisi par le patient.

3. L'AQDMD reconnaît que divers désordres psychiatriques sévères sont de véritables maladies qui génèrent des souffrances réelles mais difficilement évaluables par les médecins. Bien que cette situation soit très délicate, il n'est que justice que ces patients puissent avoir accès à l'aide médicale à mourir avec des balises strictes qui restent à définir.

Le Dr L'Espérance considère que l'aide médicale à mourir bien encadrée comme elle l'est au Québec et au Canada est une expression de l'humanisme, c'est-à-dire de l'amour et du respect de l'Autre. Le Dr l'Espérance conclut sa conférence en informant l'auditoire que l'on peut trouver des informations sur l'aide médicale à mourir sur le site internet de l'AQDMD (https://aqdmd.

org/), voire même des formulaires, entre autres de « directives médicales anticipées ».

Note complémentaire

Au moment de la rédaction de ce compte-rendu, la loi C7 qui modifie le Code criminel C-14 a été adoptée le 17 mars 2021

à la Chambre des Communes. L'aspect le plus important est que le critère de « mort naturelle raisonnablement prévisible » n'est plus un critère d'accessibilité à l'AMM, mais un critère de sauvegarde qui permet de séparer les patients en deux catégories et donne ainsi accès à l'AMM aux patients aux prises avec une maladie chronique. Le second aspect le plus important est que l'AMM est expressément interdite pour les patients avec problématiques de santé mentale uniquement, et ce pour une période de 2 ans. Au 18 mars 2023, cette interdiction deviendra caduque. D'ici là, le gouvernement s'est engagé à élaborer des critères d'accessibilité avec les experts cliniciens de divers horizons ainsi qu'avec la société civile.



Dr Georges L'Espérance Président de l'Association Québécoise pour le Droit de Mourir dans la Dignité

1. Commentaire sur le jugement : <a href="http://www.blogueducrl.com/2019/09/selection-soquij-constitutionnel-droit/#:~:text=Procureur%20g%C3%A9n%C3%A9ra1%20du%20Canada%2C%202019%20QCCS%20Canada%2C%202019%20QCCS%20

3792,-Droit%20constitutionnel&text=dispositions%20 s o n t % 2 0 e n % 2 0 c o n s % C 3 % A 9 q u e n c e % 2 0 d%C3%A9clar%C3%A9es%2

inop%C3%A9rantes.&text=d'application%20% E 2 % 8 0 % 9 4 % 2 0 e x e m p t i o n % 2 0 constitutionnelle.&text=constitutionnalit%C3%A9%20%E2%80%94%20suspension%20d'application%20%E2%80%94%20exemption%20constitutionnelle.



Vol 16, No 1 25 Printemps 2021

Revue de lecture -Le miracle de Spinoza de Frédéric Lenoir

Michel Pion*

« Ne pas se moquer, ne pas se lamenter, ne pas détester, mais comprendre. » Baruch Spinoza

Né en 1632 à Amsterdam et décédé à La Haye en 1677, Spinoza est considéré à juste titre comme un précurseur des lumières et même de la démocratie moderne. Certains historiens le considèrent comme un cartésien, autrement dit un disciple de Descartes [1]. Quoi qu'il en soit, sa vision d'une philosophie naturaliste et humaniste

et sa critique de la religion, qui lui a valu d'être excommunié de sa communauté juive pour hérésie, tout cela place Spinoza fort en avance des philosophes de son temps.

Toutefois, dans mon cas, mes efforts pour apprendre à apprivoiser Spinoza se sont heurtés à l'aridité de ses textes. Je dois confesser avoir eu beaucoup de difficulté à les apprécier. Peutêtre est-ce la faute d'une traduction trop littérale, toujours est-il que l'effort requis avait émoussé mon enthousiasme.

Par un hasard chanceux je suis tombé sur cet ouvrage « Le miracle Spinoza – une philosophie pour

éclairer notre vie » de Frédéric Lenoir [2] Dans ce livre, l'auteur, sociologue, écrivain et journaliste, partage avec nous sa découverte, non seulement de la philosophie avant-gardiste de Spinoza, mais aussi des épisodes de sa vie personnelle et de son époque.

Frédéric Lenoir réussit fort bien à nous faire connaître Spinoza à travers ses pérégrinations suite à son rejet par sa communauté à cause de sa critique du judaïsme et par la suite de sa lecture critique de la Bible et ses écrits subséquents.

Mais le récit n'est pas que biographique, l'auteur nous amène avec lui à la découverte de Spinoza. Lenoir nous entraine dans un voyage à travers l'évolution

de sa pensée philosophique et de ses ouvrages. Il s'attarde particulièrement sur « l'éthique » qu'il qualifie « d'un guide vers la joie parfaite » [3]. Il cite le philosophe Gilles Deleuze [4] qui a fort bien mis en lumière les trois personnages qui parcourent toutes l'ouvre de Spinoza : L'esclave, le tyran et le prêtre. « Le premier est l'homme soumis à ses passions tristes, le deuxième est celui qui a besoin d'elles pour asseoir son pouvoir, le troisième s'attriste sur la condition humaine » [5].

Un peu plus loin dans un chapitre intitulé « Le dieu de Spinoza » Lenoir se pose la question : « Qu'entend-il (Spinoza) par Dieu? ». Je suis resté un peu perplexe sur ce chapitre. Il me semble que l'auteur (peut-être un croyant?) cherche à atténuer ce que j'ai toujours perçu comme

l'athéisme « poli » de Spinoza en mettant l'accent sur certains passages de « L'éthique ». Selon Lenoir cela ferait de Spinoza un croyant, mais davantage déiste. Cela reste un débat à faire entre philosophes, ce que je ne suis pas. Je me contenterai de rappeler la devise de Spinoza, inscrite sur son sceau « *Caute*, méfietoi » [6]. Il y a par ailleurs dans la postface du livre un échange épistolaire fort intéressant justement sur cette



question avec Robert Misrahi [7] philosophe français et spécialiste de Spinoza.

Mais, malgré ce qui précède, je vous recommande fortement la lecture de ce passionnant ouvrage si comme moi vous désirez vraiment partir à la découverte de Spinoza. Ce livre est le véhicule parfait. La lecture en est agréable, comme un roman, et cela demeure une magnifique introduction à la pensée, la philosophie et la vie d'un philosophe qui reste un précurseur incontournable de notre humanisme moderne.

Lenoir, F. (2017). Le miracle Spinoza – une philosophie pour éclairer notre vie. Paris : Fayard, 224 pages

Références

- 1. https://la-philosophie.com/philosophie-spinoza
- 2. https://fr.wikipedia.org/wiki/Fr%C3%A9d%C3%A9ric_Lenoir
- 3. https://fr.wikipedia.org/wiki/Gilles Deleuze
- 4. P. 115
- 5. P. 214
- 6. https://fr.wikipedia.org/wiki/Robert Misrahi

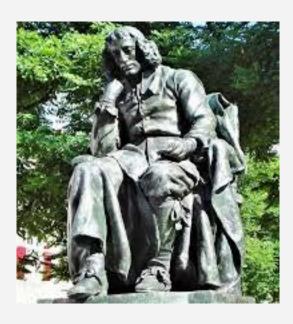


* Michel Pion est Vice-Président de l'Association humaniste du Québec

000

Baruch Spinoza (1632-1677)

Ascenseur du passage direct de la Renaissance à la science postmoderne ?



Chez Spinoza, il n'y a aucun Dieu, pas de libre arbitre, pas de transcendance humaine, pas de miracles, pas de bien ni de mal en soi, pas de dignité humaine, pas de raison intrinsèque d'aimer les humains plus que n'importe quel autre objet de l'univers. Plusieurs auteurs ont traité la philosophie de Spinoza d'antihumanisme.

Si humanisme il y a chez Spinoza, c'est sa croyance à l'auto-préservation comme propriété courante de la vie, et par extension au vivre ensemble démocratique comme forme dominante et efficace d'auto-préservation chez l'humain, et finalement à la bonne vie et la vie bonne, particulièrement JOYEUSE, comme ultime extension souhaitable de cette même pulsion.

Vol 16, No 1 Printemps 2021

Nouvelles internationales humanistes

recueillies par Michel Pion

Nigéria. Des nouvelles de Mubarak Bala

Mubarak Bala est le président de l'Association humaniste du Nigéria et le 28 avril, il a été arrêté par la police nigériane pour avoir prétendument critiqué la religion sur les réseaux sociaux.

Moubarak est bien connu de la communauté humaniste mondiale, car en 2014, il a été détenu dans un service psychiatrique au motif qu'il était athée. À cette occasion, Moubarak a été libéré après 18 jours également grâce à l'intervention de Humanists International.

Humanists International, une organisation basée en Écosse (Royaume uni) depuis 1952 a lancé une campagne de sociofinancement dans le but de fournir à Mubarak une équipe de juristes pour aider à sa défense. Nous appelons tous ceux qui le peuvent à contribuer en utilisant ce lien : https://tinyurl.com/3dj3avny

Pour en savoir davantage sur Mubarak Bala : https://tinyurl.com/s4shmc34



Taslima Nasrin a acquis en Occident l'image d'une combattante pour l'émancipation des femmes et la lutte contre ce qu'elle appelle l'obscurantisme religieux de son pays d'origine, le Bangladesh. Elle vit présentement en Inde, après avoir fui son pays ou elle risquait sa vie à cause de sa position contre la religion. https://fr.wikipedia.org/wiki/Taslima Nasreen

Toutefois, elle s'est attiré son lot de critiques virulentes dernièrement après avoir accusé un célèbre de joueur de cricket anglais, Moeen Ali, de s'être joint à l'organisation terroriste ISIS. Ce qui, selon toute vraisemblance, semble une fausse affirmation.

Babu Goginemi, un humaniste indien de longue date et un défenseur des droits de la personne a publié sur le site de l'AILP un texte cinglant condamnant la déclaration de Taslima Nasrin. Il écrit : « Il est donc absolument erroné et irresponsable que Taslima, elle-même victime d'une intolérance et de préjugés généralisés, amie et collègue dans la lutte pour un monde meilleur depuis plus de 25 ans, ait pris pour cible un sportif accompli et une personnalité publique et l'a associé à une organisation terroriste comme l'ISIS – sans aucun fondement. Le gouvernement indien l'a soutenue tout au long de ces dernières décennies et n'a pas eu besoin qu'elle fasse de telles singeries pour prolonger son visa. Elle a peut-être essayé d'être en phase avec le populisme qui prévaut dans la société dans laquelle elle vit, ce qui est une honte. »

Pour lire le texte au complet : https://www.internationalfreethought.org/ou-va-taslima-nasrin/





Ouéhec humaniste

États-Unis, L'American Humanist Association (AHA) retire un prix donné à Richard Dawkins voilà 25 ans.

Le biologiste anglais s'est attiré les foudres de l'AHA après avoir fait le commentaire suivant dans un tweet « En 2015, Rachel Dolezal, présidente de la section blanche de la NAACP, a été vilipendée pour s'être identifiée comme étant Noire. Certains hommes choisissent de s'identifier comme des femmes, et certaines femmes choisissent de s'identifier comme des hommes. Vous serez vilipendé si vous niez qu'ils sont littéralement ce à quoi ils s'identifient. Discuter. » S'en est suivi une avalanche de critiques accusant Dawkins de promouvoir la haine envers les personnes transgenres. Ce que Dawkins a nié disant que son commentaire n'avait aucunement pour but de dénigrer les personnes trans, mais de susciter une discussion.



L'AHA a été vertement critiqué pour le retrait de son prix entre autres par le psychologue et linguiste canadien Steven Pinker (sa lettre à l'AHA peut être vue ici;

https://twitter.com/sapinker/status/1385011253924478981?s=20

Le débat est lancé. Est-ce que l'AHA a eu raison? Pour en savoir davantage https://www.theguardian.com/books/2021/apr/20/richard-dawkins-loses-humanist-of-the-vear-trans-comments





L'hébergeur du site internet de *l'Association* humaniste du Québec, Hébergement Web Canada, est une compagnie québécoise qui produit sa propre énergie hydroélectrique.

Dorénavant, notre revue, *Québec humaniste*, arborera fièrement le logo vert « 100% énergie renouvelable » à chaque parution.

Les principes de l'Association humaniste du Québec

- 1. Le premier principe de la pensée humaniste est le rejet de croyances basées sur des dogmes, sur des révélations divines, sur la mystique ou ayant recours au surnaturel, sans évidences vérifiables.
- 2. L'humanisme affirme la valeur, la dignité et l'autonomie des individus et le droit de chaque être humain à la plus grande liberté possible qui soit compatible avec les droits des autres. Les humanistes ont le devoir de se soucier de l'humanité entière incluant les futures générations. Les humanistes considèrent que la morale est une partie intrinsèque de la nature humaine basée sur la compréhension et le souci envers les autres, y compris les êtres sensibles qui partageront notre planète. Les humanistes reconnaissent l'urgence de protéger l'environnement.*
- 3. L'humanisme cherche à utiliser la science de façon créative et non de manière destructrice. Les humanistes croient que les solutions aux problèmes du monde se trouvent dans la pensée et l'action humaines plutôt que dans l'intervention divine. L'humanisme préconise l'application de la méthode scientifique et de la recherche sans restrictions aux problèmes du bien-être humain. Les humanistes croient toutefois aussi que l'application de la science et de la technologie doit être tempérée par des valeurs humaines. La science nous donne les moyens, mais les valeurs humaines doivent proposer les objectifs.
- 4. L'humanisme supporte la démocratie et les droits de la personne. L'humanisme aspire au plus grand développement possible de chaque être humain. Il maintient que la démocratie et l'épanouissement de l'humain sont des questions de droit. Les principes de la démocratie et des droits de la personne peuvent s'appliquer à plusieurs types de relations humaines et ne sont pas restreints aux méthodes du gouvernement.
- 5. L'humanisme insiste pour que la liberté personnelle soit associée à la responsabilité sociale. L'humanisme ose construire un monde sur le concept de la personne libre responsable envers la société, et reconnaît notre dépendance et responsabilité envers le monde naturel. L'humanisme n'est pas dogmatique, n'imposant aucune croyance à ses adhérents. Il est ainsi engagé en faveur d'une éducation libre d'endoctrinement.
- 6. L'humanisme est une réponse à la demande largement répandue d'une alternative à la religion dogmatique. Les principales religions du monde prétendent être basées sur des révélations pour toujours im- muables, et plusieurs cherchent à imposer leur vision du monde à toute l'humanité. L'humanisme reconnaît qu'une connaissance fiable du monde et de soi-même se développe par un continuel processus d'observation, d'évaluation et de révision.
- 7. L'humanisme prise la créativité artistique et l'imagination et reconnaît le pouvoir de transformation de l'art. L'humanisme affirme l'importance de la littérature, de la musique, des arts visuels et de la scène pour le développement et la réalisation de la personne.
- 8. L'humanisme est une orientation de vie visant la réalisation maximale possible à travers le développement d'une vie morale et créative et offre un moyen éthique et rationnel pour affronter les défis de notre époque. L'humanisme peut être une façon de vivre pour chacun et partout.
- * Le texte en italique est un amendement adopté en Assemblée générale de l'AHQ le 30 mai, 2020.

L'association humaniste du Québec est membre en règle de deux fédérations internationales, l'une française (Association Internationale de la Libre Pensée, Paris) et l'autre anglaise (Humanists international, Londres). On peut s'abonner à leurs revues, les suivre sur internet, et assister à leurs nombreuses rencontres à travers le monde.







Les Sceptiques du Québec

Cet organisme ne souscrit à aucune thèse particulière — sauf à celle de l'esprit critique — dont il fait la promotion en débattant des arguments pour et contre toute position.

Pour en savoir plus, venez nous rencontrer à l'une de nos conférences mensuelles, ou abonnezvous à la revue Le Québec sceptique, publiée trois fois par année.

Venez visiter notre page Facebook www.facebook.com/SceptiquesDuQuebec ou participez aux discussions sur le Forum sceptique www.sceptiques.gc.ca/forum/index.php

Sujets des conférences 2021

13 mai : L'amour, la haine et le cerveau

13 juin : La crise d'octobre 1970 au Québec -

entre la raison et la manipulation

13 sept.: Ovnis au Québec - engins extraterrestres,

supercheries ou erreurs d'interprétation?

13 oct.: Améliorer les impacts écologiques de l'agriculture :

par où commencer?

La revue Le Québec sceptique

Numéros: 97 Fausses nouvelles

98 Les prétentions de l'ignorance

99 Hypothèses spéculatives

100 L'argumentaire social

101 L'argumentaire éthique

102 La nature humaine

103 Universités : Le débat est-il encore possible ?

104 La crainte des produits chimiques et des ondes électromagnétiques



Fiche d'inscription

Je, sous-signé.e, déclare adhérer aux principes humanistes au verso et demande à l'Association humaniste du Québec de me recevoir comme membre

*Nom, prénom
*Adresse
*Ville
*Code postal Téléphone maison
Courriel
Votre site internet personnel
Profession
Je règle ma cotisation de : [] \$25.00 (1 an)
Et un don de :
[] \$25.00 [] \$50.00 [] \$100.00 [] autre
Par le moyen suivant:
[] en espèces
[] par chèque au nom de l'Association humaniste du Québec [] par notre site internet (Paypal ou carte de crédit)
http://assohum.org
Signature

• Informations nécessaires pour le renouvellement

Vous pouvez adhérer ou renouveler en ligne en utilisant le bouton Paypal sur notre page http://assohum.org/devenez-membre/ : ou en nous retournant le formulaire cidessus par la poste au Centre humaniste du Québec, 1225 St Joseph-Est, Montréal, Qc H2J 1L7

Un reçu pour don de charité de \$35.00 ou plus peut être réclamé pour fin d'impôts